



**Sainte-Anne
de-Bellevue**

VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2012
ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2013-
2014-2015**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2012 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60 rue St-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

- Monsieur le Maire, Francis Deroo
- Madame la conseillère Paola L. Hawa
- Messieurs les conseillers Jay Van Wagner, Ryan Young, Gerry Lavigne, James Anderson et Michel Bouassaly.

Le Directeur général, M. Martin Bonhomme.

Monsieur le Maire Francis Deroo agit comme président de la présente séance.

M^e Lucie Gendron, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance.

À moins d'indication contraire, le Maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

12-346-12 Ouverture de la séance

Il est proposé par Michel Bouassaly
Appuyé par James Anderson

D'ouvrir la séance extraordinaire du 18 décembre 2012. Il est 19 h 13

Adoptée à l'unanimité.

12-347-12 Ordre du jour

Il est proposé par Gerry Lavigne
Appuyé par Paola L. Hawa

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 12-346-12 Ouverture de la séance
12-347-12 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes sur les sujets traités à l'ordre du jour

3. Finances

- 12-348-12 Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2013-2014-2015

4. Dépôt de documents

5. Certificats de crédit

6. Levée de la séance

- 12-349-12 Levée de la séance extraordinaire

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR

Les principales questions ou commentaires formulés parmi les personnes présentes lors de la séance se résument comme suit :

Identification de la personne présente	Résumé de l'objet principal de l'intervention
Mme Larose	Projets en immobilisations pour les loisirs;
M. Provost	Somme des projets exécutés en 2012 par rapport à ceux prévus; Quelle sera la source de financement pour chacun des projets prévus en 2013;
M. Labelle	Priorisation des projets de 2013-2014-2015; Projets manquants dans le Secteur Nord;
M. Boudreault	La Ville et un prochain conseil sont-ils liés par l'ensemble du PTI;
Mme Marceau	Participation des commerçants au paiement des coûts des infrastructures de la rue Sainte-Anne;
M. Belleau	Impact du PTI sur la taxation; Pourcentage d'augmentation de la dette à long terme;
M. Provost	Précisions de M. Young quant au montant de la dette; Précisions quant à une subvention sur l'aqueduc; Absence de taxe d'affaires sur la rue Sainte-Anne; Projets de PTI 2006-2017;
Mme Larose	Dépenses prévues au PTI pour : a) viaducs; b) trottoirs rue Meloche; c) piste cyclable; d) chemin Sainte-Marie?
Mme Richard	Dépenses d'aqueduc et d'égout dans le PTI; Projets dans les parcs du Secteur Nord;

Identification de la personne présente	Résumé de l'objet principal de l'intervention
Mme Marceau	Projets d'aqueduc et d'égout; Réfection des infrastructures d'égout dans le Secteur Nord; Travaux requis sur chemin Industriel; Débarcadère et parc-école.

3. FINANCES

12-348-12 Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2013-2014-2015
--

ATTENDU QUE l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit, entre autre, que le conseil doit préparer et adopter le programme des immobilisations de la Ville pour les trois années financières subséquentes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gerry Lavigne
Appuyé par Jay Van Wagner

D'adopter le programme triennal des immobilisations pour l'année 2013, 2014 et 2015, dont copie est jointe en annexe « A ».

De publier un document explicatif du programme au lieu de le distribuer à chacune des adresses du territoire de la Ville, comme le permet l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'autoriser la dépense et le paiement de la publication ci-dessus dans le journal local Première Édition pour un montant maximal de 1 000 \$ à même le poste budgétaire numéro 02-140-00-341 du fonds général.

Adoptée sur division à la suite d'un vote dont le résultat est le suivant :

Conseillers pour l'adoption de la résolution :

- Jay Van Wagner
- Ryan Young
- Gerry Lavigne
- James Anderson
- Michel Bouassaly

Conseillère contre l'adoption de la résolution :

- Paola L. Hawa

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

- **Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « B »;**
- **Le certificat de publication de l'avis public concernant l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2013-2014-2015 dont l'original est jointe en annexe « C » conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.**

5. CERTIFICATS DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution suivante :

12-348-12

Le 18 décembre 2012.

Michael Finnerty
Trésorier

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-349-12 Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par James Anderson

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 19 h 48

Adoptée à l'unanimité.

Francis Deroo
Maire

M^e Lucie Gendron
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 102-102-0140